

IRC


ONEA
Office national de l'eau
et de l'assainissement



RECRUTEMENT DE CONSULTANTS POUR L'ÉVALUATION A MI PARCOURS DU PROJET
« Renforcement des capacités de l'administration communale à travers la mise en place d'agents techniques communaux (ATC) dans le domaine de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement »

TERMES DE REFERENCE

JUILLET 2021

Ce document a été produit avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité d'IRC et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

**PROJET GOUVERNANCE
COMMUNALE EAU
2020 - 2022**



Contacts
Ouagadougou
Tél. +226 25 50 51 44

burkina@ircwash.org
www.ircwash.org

Table des matières

I- Cadrage de la mission.....	3
1.1 Justification.....	3
1.2 Dates clés.....	3
1.3 Langue du rapport.....	3
1.4 Calendrier d'exécution.....	3
II- Présentation du projet.....	4
2.1 Contrat de financement.....	4
2.2 Rôles et responsabilités des parties prenantes dans l'exécution.....	4
2.3 Structure organisationnelle de mise en œuvre.....	5
2.4 Etat d'avancement.....	8
III. Objectifs de l'évaluation.....	13
3.1 Objectif général.....	13
3.2 Critères de l'évaluation.....	13
3.2.1 Pertinence.....	13
3.2.2 Efficacité.....	13
3.2.3 Efficience.....	13
3.2.4 Durabilité.....	13
3.2.5 Effet et impact.....	14
3.2.7 Apprentissage.....	14
IV. Résultats attendus.....	14
V. Méthodologie.....	14
VI. Facilitation et supervision de la mission d'évaluation.....	15
VII- Profil de l'équipe d'évaluation.....	15
VIII- Candidature.....	15

I- Cadrage de la mission

1.1 Justification

L'évaluation à mi-parcours est une opportunité pour analyser les résultats obtenus et pour formuler des recommandations pour un déroulement optimale de la suite de l'intervention.

1.2 Dates clés

Date prévue de début:	01/09/2021
Deadline Soumission du rapport provisoire :	30/09/2021
Deadline Soumission du rapport final :	08/10/2021

1.3 Langue

Tous les documents et rapports seront rédigés et présentés en français.

1.4 Calendrier d'exécution

La mission des consultants est prévue pour durer Vingt (26) jours travaillés étalés sur une période de trente (30) jours à partir de la date de signature du contrat. Le calendrier est élaboré sur la base de semaine comptant six jours ouvrables.

N°	Rubriques	Durée	Nombre de jours
1.	Signature du contrat/Réunion de cadrage	D ₀	
2.	Revue documentaire et élaboration des outils de collecte de données complémentaires	D ₁ = D ₀ + 2 jrs	2
3.	Amendement des outils de collecte de données	D ₂ = D ₀ + 3jrs	1
4.	Collecte de données auprès des partenaires au niveau central (IRC, ONEA, MEA, DUE)	D ₃ = D ₀ + 5 jrs	2
5.	Collecte des données dans la zone du projet (4 Régions)	D ₄ = D ₀ + 15jrs	15
6.	Traitement analyse et rédaction du rapport provisoire	D ₅ = D ₀ + 19jrs	4
7.	Dépôt du rapport provisoire	D ₆ = D ₀ + 20jrs	1
8.	Amendement rapport provisoire	D ₇ = D ₀ + 23jrs	3
9.	Préparation de la restitution du rapport provisoire	D ₈ = D ₀ + 24jrs	1
10.	Restitution du rapport provisoire	D ₉ = D ₀ + 25jrs	1
11.	Intégration des amendements au rapport provisoire	D ₁₀ = D ₀ + 26jrs	1
12.	Dépôt du rapport final	D ₁₁ = D ₀ + 27jrs	1
13.	Amendement du rapport final	D ₁₂ = D ₀ + 28jrs	1
14.	Intégration des amendements au rapport final et élaboration du rapport définitif	D ₁₃ = D ₀ + 29jrs	1
15.	Dépôt du rapport définitif	D ₁₄ = D ₀ + 30jrs	1
16.	Total non payé		3
17.	Total IRC		6
18.	Total Consultant/Bureau d'Etudes		26

19.	Total mission d'évaluation		30
-----	----------------------------	--	----

- = Jour Non payé
- = Jour comptabilisé à IRC
- = Jour comptabilisé au Consultant/Bureau d'Etudes

II- Présentation du projet

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de coopération entre le Burkina Faso et l'Union européenne, au titre du 11ème Fonds européen de Développement (FED), une convention de financement a été signée en décembre 2016 pour la mise en œuvre du Programme d'Appui à la Politique Sectorielle - Eau et Assainissement (PAPS-EA). Le PAPS-EA constitue l'appui de l'UE pour l'atteinte des ODD dans le secteur eau et assainissement. Son exécution s'opère à travers deux principales composantes que sont « appui budgétaire » et « appui complémentaire ».

Le projet « Renforcement des capacités de l'administration communale à travers la mise en place d'agents techniques communaux (ATC) dans le domaine de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement » a été mis en place au titre de la composante « appui complémentaire » du PAPS-EA.

2.1 Contrat de financement

IRC a signé avec l'Union Européenne, le contrat de subvention n° FED/2019/410-918 portant Renforcement des capacités de l'administration communale à travers la mise en place d'agents techniques communaux (ATC) dans le domaine de l'eau potable, de l'hygiène et de l'assainissement. Le montant total du contrat de subvention est de deux millions cinq cent mille (2 500 000) Euros intégralement couvert par l'Union Européenne. Le Centre des Métiers de l'Eau de l'ONEA est co-bénéficiaire de ce contrat de subvention. La mise en œuvre du projet nécessite l'implication des services centraux et régionaux du Ministère de l'eau et de l'assainissement. Les principaux bénéficiaires du projet sont les mairies des 93 communes ciblées dans les régions du Centre, du Centre-Ouest, du Centre-Est et du Centre Sud.

L'objectif opérationnel du projet est que le leadership communal en matière de gouvernance des services d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement soit amélioré dans les 93 communes cibles à l'horizon 2022.

2.2 Rôles et responsabilités des parties prenantes dans l'exécution

Le projet est exécuté par IRC en partenariat avec le CEMEAU et en collaboration avec le Ministère de l'eau et de l'assainissement. Le tableau suivant décrit sommairement les rôles de chaque partie.

Identité	Nature	Fonction spécifique dans le projet
IRC BURKINA	ONG	Chef de projet, coordination et reddition de compte à l'Union Européenne
CEMEAU / ONEA	Etablissement public	Exécution des activités de formation et reddition de compte à IRC
DGEP MEA	Etablissement public	Exécution des attributions de la DGEP en matière d'AMOC AEPHA dans les régions d'intervention du projet et transmission des résultats à IRC
DGA MEA	Etablissement public	Exécution des attributions de la DGA en matière d'AMOC AEPHA dans les régions

Identité	Nature	Fonction spécifique dans le projet
		d'intervention du projet et transmission des résultats à IRC
DGESS MEA	Etablissement public	Exécution des attributions de la DGESS en matière d'AMOC AEPHA dans les régions d'intervention du projet et transmission des résultats à IRC

2.3 Structure organisationnelle de mise en œuvre

La structure organisationnelle pour la mise en œuvre de l'Action est schématisée comme suit :

NIVEAU	DOCUMENT DE REFERENCE	CONTENU	ORGANE D'ANIMATION	SUPPORTS DE REDDITION DE COMPTE
1	CONTRAT DE SUBVENTION UE – IRC	RESSOURCES ACTIVITES ET RESULTATS	COMITE DE SUIVI DU CONTRAT UE – IRC – ONEA/CEMEAU – MEA	RAPPORTS TECHNIQUES ET FINANCIERS ANNUELS D'EXECUTION RAPPORTS DE MISSIONS DE SUIVI UE RAPPORTS D'EVALUATIONS EXTERNES ET AUDITS
2	MANUEL ET PROTOCOLES D'EXECUTION IRC – ONEA/CEMEAU ET IRC/MEA	REGLES ET MECANISMES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DES OPERATIONS	EQUIPE DE COORDINATION IRC – ONEA/CEMEAU - MEA	RAPPORTS TECHNIQUES ET FINANCIERS ANNUELS D'EXECUTION DE CHAQUE PARTENAIRE (IRC – ONEA/CEMEAU – MEA)

Le comité de suivi du contrat : il est composé des représentants habilités de l'UE (bailleur), d'IRC (demandeur), de ONEA/CEMEAU (codemandeur) et du MEA (récipiendaire principal). Il a pour mandat d'apprécier les performances et formuler les recommandations à l'attention de l'équipe de coordination du projet dans le respect des dispositions du contrat de subvention. Le président du comité peut inviter aux réunions les représentants de l'AMBF, du MTDC et du MINEFID.

L'équipe de coordination du projet : elle a pour responsabilité d'assurer l'exécution des activités du projet conformément au contrat de subvention et aux plans annuels de travail définis, et de mettre en œuvre les recommandations du comité de suivi du contrat de subvention. L'équipe est constituée :

des employés d'IRC, de l'ONEA/CEMEAU et du MEA directement responsabilisés pour l'exécution des activités du projet.

Au niveau d'IRC, on distingue :

- 1 Chef d'équipe et Assistant Technique Principal à plein temps basé à Ouagadougou avec un profil d'expert senior national en gouvernance des services d'AEPHA et développement institutionnel
- 1 Expert sénior international chargé d'Assurance Qualité à temps partiel basé à Ouagadougou avec un profil de spécialiste en gouvernance des services d'AEPHA et développement institutionnel (cette fonction sera exécutée par l'Expert principal d'IRC pour l'Afrique d'Ouest).
- La sous-équipe Administration Finance et Logistique constituée de :
 - o 1 Assistant au chef de projet à plein temps, basé à Ouagadougou, avec un profil d'expert junior AEPHA
 - o 1 Gestionnaire administratif et financier à temps partiel, basé à Ouagadougou avec un profil de cadre senior en gestion administrative et financière de projets de développement (cette fonction sera exécutée par le Responsable des Opérations du bureau d'IRC au Burkina Faso)
 - o 1 Comptable à plein temps, basé à Ouagadougou avec un profil de cadre supérieur expérimenté en gestion comptable des projets de développement
 - o 1 Assistant administratif à plein temps, basé à Ouagadougou avec un profil de cadre moyen expérimenté en soutien administratif et logistique des projets de développement
 - o 1 Chauffeur-logisticien à plein temps, basé à Ouagadougou

Au niveau de l'ONEA/CEMEAU, il est prévu 1 Point focal chargé de superviser l'exécution des activités et tâches qui sont confiées à ONEA/CEMEAU dans le cadre de l'exécution du contrat de subvention et rendre compte au Chef de projet. Le Point focal ONEA/CEMEAU mobilisera au sein de son organisation, les agents nécessaires à l'exécution des opérations conformément aux modalités qui seront convenues dans le protocole d'exécution du projet.

Au niveau du MEA, on distingue 3 Points focaux dont un du service AMOC de la Direction Générale de l'Eau Potable, un de la Direction Générale de l'Assainissement et un dernier au niveau de la Direction Générale des Etudes et Statistiques Sectorielles. Les trois points focaux mobiliseront au sein de leurs structures respectives les autres agents nécessaires à l'exécution des opérations conformément aux modalités qui seront convenues dans le protocole d'exécution du projet. Les points focaux rendront compte individuellement de l'exécution de leurs tâches spécifiques au Chef de projet. Les 3 Points focaux du MEA seront désignés par un acte administratif d'une autorité compétente du MEA sur la base des tâches qui leur seront confiées dans le cadre du projet.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des responsabilités au sein de l'équipe de coordination du projet pour l'exécution des **18 activités contractuelles** :

Activité	Responsable	Superviseur
Activité A01. Mettre à disposition les moyens matériels, les procédures et organiser la mise en place de l'équipe de coordination	Expert Assurance Qualité	Non applicable
Activité A02. Assurer la planification, la coordination, le suivi et le rapportage de l'exécution physique	Chef de projet	Expert Assurance Qualité

Activité	Responsable	Superviseur
Activité A03. Assurer la planification, la coordination, le suivi et le rapportage de l'exécution financière	Gestionnaire Administratif et Financier IRC	Expert Assurance Qualité
Activité A04. Assurer la communication et la visibilité	Prestataires	Chef de projet
Activité A05. Faire l'assurance qualité des livrables clés du projet en amont et en aval	Expert Assurance Qualité	Non applicable
Activité A06. Organiser les évaluations	Chef de projet	Expert Assurance Qualité
Activité A07. Organiser les audits financiers	Gestionnaire Administratif et Financier IRC	Chef de projet
Activité A11. Adapter la répartition des tâches entre les parties prenantes de la maîtrise d'ouvrage communale et de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale de l'AEPHA sur la base de la réalité des capacités des acteurs spécifiques disponibles.	Chef de projet	Expert Assurance Qualité
Activités A12. Obtenir les autorisations administratives nécessaires au niveau central pour les recrutements des agents techniques communaux et les affectations ou nominations au sein des services techniques déconcentrés.	Point Focal DGEP	Chef de projet
Activité A1.3. Mettre en place les protocoles de collaboration pour l'AMOC en matière d'AEPHA dans les régions cibles.	Point Focal DGEP	Chef de projet
Activité A21. Former 50 Agents Techniques et 43 points focaux en charge de l'AEPHA au profit des communes cibles.	Point Focal ONEA	Chef de projet
Activité A22. Former les agents centraux des ministères chargés de l'eau et de l'assainissement, de la santé, et de l'éducation.	Point Focal ONEA	Chef de projet
Activité A23. Former les agents des Directions Régionales et Provinciales de l'eau et de l'assainissement.	Point Focal ONEA	Chef de projet
Activité A24. Former les agents des Services Techniques Déconcentrés (STD) de la santé et de l'éducation.	Point Focal ONEA	Chef de projet
Activité A25. Assurer l'appui-conseil aux directions régionales et provinciales chargées de l'eau pour la mise en œuvre de leurs attributions dans le cadre des protocoles de collaboration pour l'AMOC en matière d'AEPHA.	Point Focal DGEP	Chef de projet
Activité A31. Animer les cadres régionaux de dialogue stratégique et de redevabilité sur les performances de l'AEPHA au profit des Communes cibles.	Point Focal DGEP	Chef de projet

Activité	Responsable	Superviseur
Activité A32. Doter 40 Communes de plans d'investissements AEPHA à l'horizon 2030.	Chef de projet	Expert Assurance Qualité
Activité A33. Assurer l'assistance technique pour le suivi technique et financier efficace des AEPS en affermage dans les 4 régions.	Chef de projet	Expert Assurance Qualité

2.4 Etat d'avancement

Après 20 mois de mise en œuvre du projet, les principaux résultats se présentent de la manière suivante :

Résultats attendus à l'horizon du projet	Indicateur	Méthode de calcul	Sources de vérification	Cible à la fin du projet	Valeur au 31/07/2021	Commentaire sur l'état d'avancement au 31/07/2021
<i>Produit P1: Les parties prenantes de l'effectivité de la Maîtrise d'Ouvrage Communale en AEPHA sont formellement et mutuellement engagées au profit des Communes cibles</i>	<i>Nombre de protocoles de collaboration signés</i>	<i>Décompte des protocoles AMOC signés</i>	<i>Protocoles AMOC</i>	93	93	Tous les acteurs impliqués dans les 4 régions ont signé les protocoles (DREA, DRS, DREPS, DREPPNF et gouverneurs)
<i>Produit P2: Les ressources humaines, connaissances et outils pour l'effectivité de la Maîtrise d'Ouvrage Communale en matière d'AEPHA sont disponibles au profit des Communes cibles</i>	<i>Nombre d'acteurs nationaux formés</i>	<i>Décompte des acteurs nationaux formés</i>	<i>Rapports de formation Listes des participants</i>	60	0	La liste des personnes à former n'est pas encore disponible mais la DGEP propose de fournir la liste en août
	<i>Nombre d'acteurs régionaux formés</i>	<i>Décompte des bénéficiaires</i>	<i>Rapports de formation Listes des participants</i>	360	0	La liste des personnes à former n'est pas encore disponible mais le sera en fin août
	<i>Nombre d'agents techniques communaux formés et équipés</i>	<i>Décompte des bénéficiaires</i>	<i>Rapports de formation Listes des participants</i>	93	0	La prise en charge salariale par l'état, de façon dégressive sur une période de 10 ans, proposée n'est pas encore adoptée. De ce fait les communes ne peuvent pas lancer les recrutements. La DGEP doit faire des propositions pour la formation des agents déjà recrutés par

Résultats attendus à l'horizon du projet	Indicateur	Méthode de calcul	Sources de vérification	Cible à la fin du projet	Valeur au 31/07/2021	Commentaire sur l'état d'avancement au 31/07/2021
						les communes pour fin août sur une durée plus courte que prévue
	<i>Nombre d'élus et autres agents communaux bénéficiaires d'assistance technique</i>	<i>Décompte des bénéficiaires</i>	<i>Rapports des activités d'assistance technique</i> <i>Listes des participants</i>	1860	6199	4 014 en 2020 et 2185 pour les 6 mois 2021
<i>Produit P3: La Maîtrise d'Ouvrage Communale en matière d'AEPHA est effective dans les Communes cibles et les leçons apprises sont capitalisées et valorisées</i>	<i>Nombre de communes assurant la maîtrise d'ouvrage communale de façon adéquate selon les prescriptions du MEA</i>	<i>Décompte des communes disposant d'un protocole AMOC + disposant d'un PTAB AEPHA pour l'année N (en cours) + ayant tenu au moins une rencontre de supervision des AUE au cours de l'année N + ayant produit un rapport de performance pour l'année N-1</i>	<i>Protocoles AMOC</i> <i>PTAB communaux</i> <i>CR de rencontres communales de supervision des AUE</i> <i>Rapports communaux annuels de performances AEPHA</i>	93	1	L'élaboration des PTAB a commencé le 9 juillet 2021 avec la commune de Konki-lpala.
	<i>Nombre de rencontres annuelles de cadres</i>	<i>Décompte des rencontres</i>	<i>Rapports des rencontres</i>	8	0	

Résultats attendus à l'horizon du projet	Indicateur	Méthode de calcul	Sources de vérification	Cible à la fin du projet	Valeur au 31/07/2021	Commentaire sur l'état d'avancement au 31/07/2021
	<i>régionaux de dialogue stratégique et de redevabilité organisées pour le suivi des protocoles AMOC</i>					
	<i>Nombre de Communes dotées de plans d'investissements à l'horizon 2030 à travers les Plans régionaux ou les Plans stratégiques communaux AEPA</i>	<i>Décompte des communes bénéficiaires</i>	<i>Plans régionaux AEPHA 2030 Plans stratégiques communaux AEPHA 2030</i>	40	<i>5 PSCEA en cours d'élaboration (phase diagnostique en cours de finalisation) et 3 PR-EAU en instance de démarrage</i>	<i>- Elaboration de 5 plans communaux (dans ce cadre 198 personnes ont été formées pour la collecte des données et 115 ont effectivement réalisés les enquêtes) ; - Elaboration de 3 plans régionaux AEP. Les consultants sont recrutés et les travaux sont en instance de démarrage.</i>
	<i>Nombre d'AEPS faisant l'objet de suivi technique et financier sur la plateforme en ligne</i>	<i>Décompte des AEPS couvertes</i>	<i>Plateforme numérique de suivi technique et financier des AEPS</i>	139	0	<i>Contrat signé avec les prestataires et réunion d'information tenue avec la DGEP, DGA, DGESE et DPSE. Rencontre de démarrage prévue le mercredi 4 août 2021.</i>
	<i>Nombre de rencontres semestrielles régionales de concertation sur les performances des AEPS</i>	<i>Décompte des rencontres</i>	<i>Rapports des rencontres</i>	8	0	<i>Est lié à la mise en place de la plateforme</i>
	<i>Nombre de rencontres nationales annuelles de</i>	<i>Décompte des rencontres</i>	<i>Rapports des rencontres</i>	2	0	<i>Est lié à la mise en place de la plateforme</i>

Résultats attendus à l'horizon du projet	Indicateur	Méthode de calcul	Sources de vérification	Cible à la fin du projet	Valeur au 31/07/2021	Commentaire sur l'état d'avancement au 31/07/2021
	<i>concertations sur les performances des AEPS</i>					

III. Objectifs de l'évaluation

3.1 Objectif général

L'évaluation à mi-parcours du projet représente une opportunité pour IRC et ses partenaires de mesurer la portée des interventions en termes de qualité et d'efficacité. Elle a pour objectif général d'apprécier les progrès réalisés dans l'atteinte des indicateurs, d'analyser l'efficacité de la démarche en vue d'optimiser les activités pendant la suite du projet. Pendant cette opération, les investigations sur l'état d'avancement permettront de faire un bilan et des recommandations concrètes pour l'amélioration et le renforcement de la stratégie afin d'atteindre les résultats attendus du projet.

3.2 Critères de l'évaluation

La question principale à laquelle voudrait répondre cette évaluation est la suivante : « **Dans quelle mesure les activités menées par le projet ont-elles permis de renforcer le leadership communal en matière de maîtrise d'ouvrage des services d'AEPHA est amélioré dans les communes cibles bénéficiaires ?** »

L'évaluation est basée sur les critères du CAD de l'OECD¹ : pertinence, efficacité, efficience, impact et durabilité. La liste des questions proposées ci-dessous n'est pas exhaustive.

3.2.1 Pertinence

- Les activités menées dans le cadre du projet sont-elles théoriquement appropriées pour renforcer le leadership communal en matière d'AEPHA ?
- Dans quelle mesure les politiques nationales sont-elles respectées ?

3.2.2 Efficacité

- Est-ce que les objectifs des actions sont en train d'être atteints ? Si oui, dans quelles proportions ?
- Si non, quels sont les principaux obstacles et quelles sont les chances de les atteindre d'ici à la fin du projet ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à améliorer le leadership communal en matière d'AEPHA ?
- Dans quelle mesure les activités du projet ont-elles à ce jour contribué à renforcer les capacités des services techniques centraux et déconcentrés en charge de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale en matière d'AEPHA ?
- Quelles appréciations faites-vous de la gestion du projet :
 - Collaborations entre IRC, CEMEAU et MEA
 - Suivi et l'évaluation
 - Collaborations avec la DUE

3.2.3 Efficience

- Quelles analyses faites-vous du rapport coût/efficacité du projet (le taux d'exécution physique est-il cohérent avec le taux d'exécution financière) ?
- Est-ce que les fonds restants vont suffire pour atteindre les résultats finaux prévus ?

3.2.4 Durabilité

- Quelle est la probabilité que les produits réalisés du projet soient pérennisés ?
- Y a-t-il une appropriation des solutions promues de la part des bénéficiaires ?

¹ Organisation for Economic Co-operation and Development

- Quelle est la probabilité de répliation des solutions promues par le projet par le MEA à l'échelle nationale ? (Généralisation des pratiques d'AMOC AEPHA dans toutes les communes)

3.2.5 Effet et impact

- Quels sont les effets immédiats positifs et négatifs suscités par les interventions directement ou indirectement, intentionnellement ou non et particulièrement sur les groupes cibles
- Quelle différence y a-t-il entre la situation avant l'intervention et la situation actuelle après 20 mois d'intervention ?
- Comment les bénéficiaires (MEA, DREA et Communes) apprécient-ils les résultats obtenus et leurs effets ?

3.2.7 Apprentissage

- Les expériences du projet sont-ils convenablement capitalisés ?
- Quels sont les principaux enseignements tirés de la mise en œuvre du projet ?

IV. Résultats attendus

Au terme de cette évaluation, le consultant produira un rapport à chaque étape (Provisoire, final, définitif). Chaque rapport comportera au minimum 25 pages et au maximum 30 pages (sans les annexes). Le contenu du rapport doit permettre de dégager ce qui suit :

- L'adéquation et l'efficacité des stratégies et des interventions du projet sont appréciées ;
- L'organisation et la gestion du projet sont appréciées du point de vue opérationnel, du suivi-évaluation et des rôles et responsabilités des partenaires ;
- Les résultats obtenus et leurs effets sur les groupes cibles et les autres parties prenantes du projet sont appréciés ainsi que la durabilité du projet ;
- Les progrès du projet au niveau des indicateurs du cadre logique sont analysés et un cadre logique mis à jour est proposé ;
- Les principaux enseignements sont tirés de la mise en œuvre du projet ;
- Des recommandations précises concernant les améliorations proposées pour irc, ses partenaires et les bénéficiaires au titre de chaque résultat attendu du projet.

V. Méthodologie

Elle doit être inclusive, participative et interactive. Il s'agit en effet de prendre en compte l'avis de toutes les parties prenantes (Communes, partenaires de mise en œuvre, services étatiques, ...), donc de donner la parole aux acteurs.

L'évaluateur aura accès aux documents du programme (document de projet, rapports annuels, rapports d'études, ...). Ceux-ci lui permettront de comprendre le montage et de vérifier les rôles et implications effectifs des différents acteurs, d'analyser les activités réalisées et les résultats obtenus.

Le consultant travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de coordination du projet. Le travail du consultant sera de proposer une méthodologie, de concevoir des outils en vue de la collecte des données nécessaires pour l'atteinte des objectifs de l'évaluation, de traiter, d'analyser les données et de rédiger le rapport d'évaluation.

L'évaluation se déroulera dans les quatre régions couvertes par le projet et touchera aussi les services étatiques centraux à Ouagadougou.

VI. Facilitation et supervision de la mission d'évaluation

L'équipe de coordination du projet qui facilitera la mission d'évaluation sera composée comme suit :

- Le Coordonnateur basé à IRC Ouaga
- Les Points focaux CEMEAU et MEA basés à Ouagadougou

Cette équipe a pour tâche dans cette mission d'évaluation de :

- Mettre à la disposition du Consultant toute la documentation nécessaire
- Faciliter les prises de contacts avec les autorités et autres parties prenantes
- Faciliter la tenue des ateliers de restitution des résultats

La supervision de la mission sera assurée par le Directeur Pays d'IRC Burkina.

VII- Profil de l'équipe d'évaluation

L'équipe d'évaluation sera constituée de deux experts :

Un Expert en renforcement des collectivités territoriales, Chef de mission remplissant les critères suivants :

- Avoir au moins un diplôme universitaire BAC+4 en socio économie, développement local, développement rural ou équivalent ;
- Avoir une expérience d'au moins dix (10) ans d'expériences en matière de conception, de gestion et/ou d'évaluation des programmes d'appui au renforcement des capacités des collectivités territoriales ;
- Avoir exécuté au moins trois (3) missions d'évaluation de programmes de développement au Burkina Faso au cours des 5 dernières années ;
- Justifier une très bonne connaissance des règles et procédures de gestion des projets de l'Union Européenne ;
- Justifier d'une bonne excellente connaissance du cadre juridique, institutionnel et programmatique de la gestion de l'eau potable et de l'assainissement au Burkina Faso ;

Un Expert WASH remplissant les critères suivants :

- Avoir au moins un diplôme universitaire BAC+4 en ingénierie de l'eau, gestion des services d'eau ou équivalent.
- Avoir une expérience d'au moins dix (10) ans d'expérience en matière de conception, de gestion et/ou d'évaluation des programmes AEPHA financés par la coopération internationale ;
- Avoir exécuté au moins trois (3) missions d'études sur la planification, la gestion ou l'exploitation des services d'AEPHA au Burkina Faso au cours des 5 dernières années ;
- Justifier une très bonne connaissance des règles et procédures de gestion des projets de l'Union Européenne ;
- Justifier d'une bonne excellente connaissance du cadre juridique, institutionnel et programmatique de la gestion communale de l'eau potable et de l'assainissement au Burkina Faso.

VIII- Candidature

Le consultant doit soumettre son offre technique et financière pour l'exécution de la mission en format papier et numérique, avec notamment les informations suivantes :

- La présentation du consultant ou du cabinet
- Les références (expériences de réalisation de travaux similaires au cours des 5 dernières années)

- Le personnel proposé pour l'exécution de la mission (avec les CV répondant dans l'ordre à chaque critère mentionné pour le poste choisi)
- La méthodologie proposée pour l'exécution de la mission ;
- Le chronogramme d'exécution des tâches ;
- L'offre financière établie en Hors Taxes et TTC (l'enveloppe maximale disponible est de dix millions de FCFA).

Le format imprimé de l'offre sera déposé au secrétariat d'IRC Burkina situé aux 1200 Logements, Ouagadougou, au plus tard le 16 août 2021 à 16h.

La version électronique de l'offre sera transmise dans les mêmes délais aux adresses suivantes : admin@ircwash.org et sawadogo@ircwash.org

Le marché sera attribué à l'offre la plus économiquement avantageuse.